

DELIBERATION N° 225_DE 20122022

Désignation des membres du collège employeur CST

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 20 décembre deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 06 décembre 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 20

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PLA Raymond, M. PUIG Louis, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCS Antoine, M. VILA Jean

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires du Conseil Départemental

M. LACAPERRE Rémi (CD)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSOU Jacques, M. PAILLES Roger, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (Perpignan), M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

M. BILLES Jean-Paul à M. OLIVE Robert

M. DUSSAUBAT François à M. SOLE Jean-Michel

M. GARSOU Jacques à M. TAHOCS Antoine

M. PAILLES Roger à M. CALVET Guy

M. PORTEIX Yves à M. NIFOSI Christian

Mme RALLO François à M. PUIG Louis

Mme ROLLAND Martine à M. à M. GARRABÉ Robert

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Communale

DELIBERATION N° 225_DE 20122022

Conseil d'Administration du 20 décembre 2022

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre dernier, il y a lieu de procéder à la désignation des membres du collège employeur du futur comité social territorial (CST).

Il est proposé de remplacer 4 **représentants des collectivités** :

- Jean-André MAGDALOU pour cause de création d'un Comité Social Territorial sur la commune d'Alenya – Membre suppléant
- Annie LELAURAIN – Villemolaque – Membre titulaire
- Henri GUITART – Vernet-les Bains – Membre suppléant
- Roger BORT – Camélas – Membre suppléant

Les propositions pour la désignation des 5 élus (*ayant des CT de -50 agents*) sont les suivantes :

- Madeleine GARCIA VIDAL – Saint Hyppolyte – Membre titulaire
- Michel GARCIA – Matemale – Membre titulaire
- Robert OLIVE – Saint Feliu d'Amont – Membre titulaire
- Jacques VANELLE – Marquixanes – Membre suppléant

Ainsi, siégeront en qualité de membres titulaires :

- **Robert GARRABE (Président)**, Maire de SAINT JEAN PLA DE CORTS
- **Daniel ARMISENS**, Maire de BOURG MADAME
- **Roger FERRER**, Maire d'ESTAGEL
- **Louis PUIG**, Conseiller municipal PONTEILLA-NYLS
- **Gérard PUJOL**, Conseiller syndical SYDELL 66
- **Phillipe CAMPS**, Maire de VINGRAU
- **Robert OLIVE**, Maire de SAINT FELIU D'AMONT
- **Madeleine GARCIA VIDAL**, Maire de SAINT HIPPOLYTE
- **Patrick BELLEGARDE**, Maire de PASSA
- **Bernard REMEDI**, Président du SPANC 66
- **Roger PAILLES**, Maire d'ESPIRA DE CONFLENT
- **Michel GARCIA**, Maire de MATEMALE

Siégeront en qualité de membres suppléants :

- **Raymond PLA**, Maire d'ORTAFFA
- **François ALIS**, Maire de TAUTAVEL
- **Guy CALVET**, Maire de SAINT ARNAC
- **Michel THIRIET**, Maire de TRESSERRE
- **Christian TRIADO**, Maire de MOSSET
- **Christian NIFOSI**, Maire de VILLELONGUE DELS MONTS
- **Yves PORTEIX**, Maire de SOREDE
- **Thierry THADEE**, Maire du PERTHUS
- **Georges ARMENGOL**, Maire de SAILLAGOUSE

- **Jean VILA**, Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS
- **Jacques VANELLE**, Maire de MARQUIXANES

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 8,
Vu la délibération n°200_DE 18052022 portant création d'un Comité Social TERRITORIAL avec institution d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail,
Vu la délibération n°0201_DE 18052022 fixant le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, le paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics,

DECIDE DE :

- **Désigner** les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au comité social territorial placé auprès du CDG 66.
- **Désigner** Louis Puig comme Président suppléant.
- **Autoriser** le Président à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 20 décembre 2022

Le Président,

Robert GARRABE



Le Président :

~~- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66~~
~~- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.~~

- Transmis au représentant de l'Etat le :

20 DEC. 2022

- Affiché le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20221220-DE-225-20122022-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022